

# EXPAIR

L'EXtraction Par AIR

## EQUIPEMENTS D'ASPIRATION MOBILE POUR LES ATELIERS DE CONTROLE TECHNIQUE ET LES GARAGES.

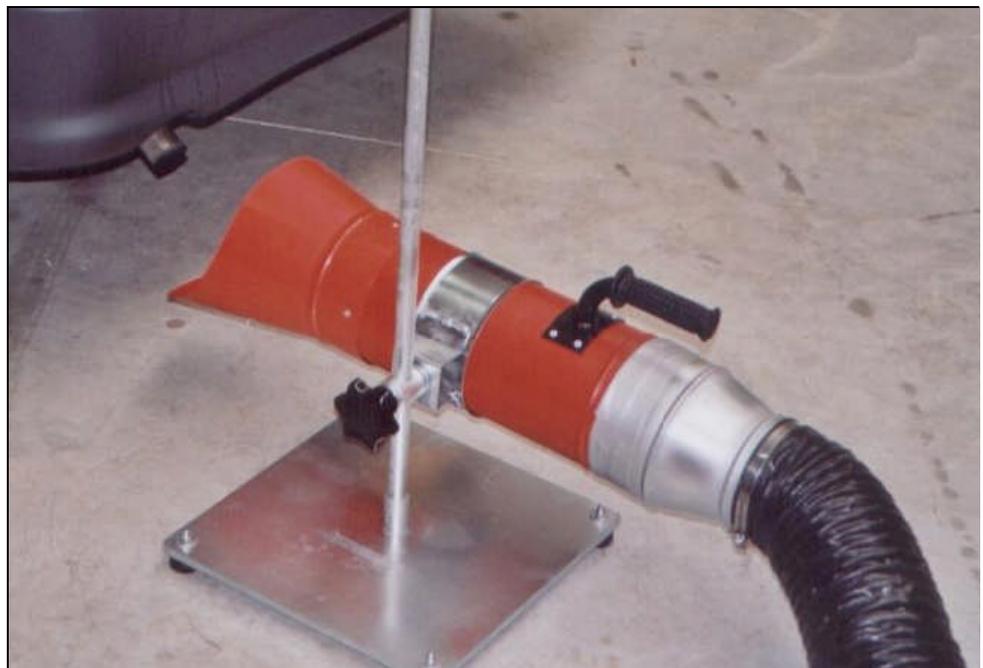
Les unités mobiles d'aspiration sont conçues pour l'extraction directe des gaz d'échappements émis par tout types de véhicules. D'une utilisation très simple : le pied d'aspiration doit juste être positionné en face du conduit d'échappement du véhicule. Les gaz d'échappement sont ensuite évacués à l'extérieur de vos locaux grâce à un conduit flexible connecté à la pièce de sortie du ventilateur.



### **Kit complet comprenant :**

- 1 ventilateur portable 1200 M3/h, en 220 V,
- 5 mètres de flexible d'aspiration,
- 5 mètres de flexible de refoulement,
- 1 pied d'aspiration réglable.

Les unités mobiles pour contrôle technique sont conçues pour les véhicules individuels et les camionnettes, elles sont équipées d'une simple structure tubulaire pour le transport d'une place à une autre. Il y a sur le moteur un contacteur qui permet la mise en fonctionnement du ventilateur. A la sortie du ventilateur est attaché un conduit flexible pour expulser les fumées d'échappement à l'extérieur de vos locaux.



11D, route de Marcilly  
Z.A. du logis vert  
77165 SAINT-SOUPPLETS  
Tél : + 33 (0)1 60 01 05 07  
Fax : + 33 (0)1 60 01 03 25

SARL au capital de 7648 € - 429 460 751 RCS MEAUX  
Code APE-NAF 7112 B - Siret 429 460 751 00010